

Mont-de-Marsan, le 10 mars 2014

académie
Bordeaux



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Landes
éducation
nationale



L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services départementaux
de l'Éducation nationale des Landes

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale.

Objet : Filtrage des accès internet dans les écoles

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (compétence 4) par les élèves est inscrite dans le socle commun des connaissances et des compétences. Elle ne peut se concevoir que dans un cadre défini et sûr, notamment pour les usages de l'Internet.

Afin d'éviter l'accès à des contenus inappropriés par les élèves, la navigation doit être contrôlée conformément à la circulaire n°2004-035 du 18 février 2004.

C'est pourquoi, j'ai demandé au département des systèmes d'information du rectorat de mettre à la disposition de toutes les écoles du département, un outil de filtrage « proxy écoles 40 » qui permettra de répondre aux exigences actuelles.

Les écoles dont la collectivité a déjà mis en place un tel dispositif de filtrage ne sont pas concernées.

Les éléments techniques d'installation seront communiqués sur demande du directeur auprès de l'adresse filtrage40@ac-bordeaux.fr. L'équipe des M@I sera votre interlocuteur pour vous aider à sa mise en place dans votre école.

Je sais pouvoir compter sur votre volonté d'offrir aux élèves une sécurité optimale d'accès au réseau conforme aux instructions officielles et vous demande de procéder dans les meilleurs délais à la mise en service de nouvel outil.

Cabinet

Dossier suivi par

Olivier VEILLAT

Inspecteur de l'Education nationale

Circonscription de Mimizan

Pays de Bom

Téléphone

05.58.82.42.99

Fax

05 58 75 30 27

Mél :

[ce.ien40-mimizan@](mailto:ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr)

@ac-bordeaux.fr

5, avenue

Antoine Dufau

BP 389

40012 Mont de Marsan

Cedex



Jean- Jacques LACOMBE